

**Zeitschrift:** Revue historique vaudoise  
**Herausgeber:** Société vaudoise d'histoire et d'archéologie  
**Band:** 81 (1973)

**Artikel:** Saint-François au cœur de la ville  
**Autor:** Meylan, Henri  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-61670>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 08.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Saint-François au cœur de la ville

HENRI MEYLAN

Le titre donné à ces quelques propos n'est pas exact, topographiquement exact. L'église Saint-François n'était pas au centre, mais bien en bordure, adossée à la muraille de la ville, et donc excéntrique.

La porte de Rive, par laquelle on descend vers Ouchy, était accolée à l'extrémité du chœur. La porte Saint-François donnait sur le faubourg du Chêne et l'esplanade de Montbenon. Pour gagner le centre de la ville, c'est-à-dire la Palud, l'Hôtel de Ville, il fallait descendre Pépinet ou la rue Saint-François et traverser le Flon. Pas question du Grand-Pont avant le XIX<sup>e</sup> siècle.

Et pourtant Saint-François et la rue de Bourg, qui en est inséparable, sont au cœur de Lausanne. Tandis que la Cité, c'est le Château et l'Académie, et bien sûr, la cathédrale, le grand Temple, comme on dit alors, Saint-François, c'est bien davantage le quartier des bourgeois, des marchands et artisans, des familles nobles, des étrangers.

Nous en aurons la preuve, en voyant défiler sous nos yeux quelques images caractéristiques de ces quatre siècles, du XVI<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle.

### *Viret et Saint-François*

C'est dans l'église vouée à saint François que Viret fera ses premières prédications aux Lausannois; c'est dans le couvent qu'il sera logé et qu'il a habité de 1536 à 1544, soit huit années.

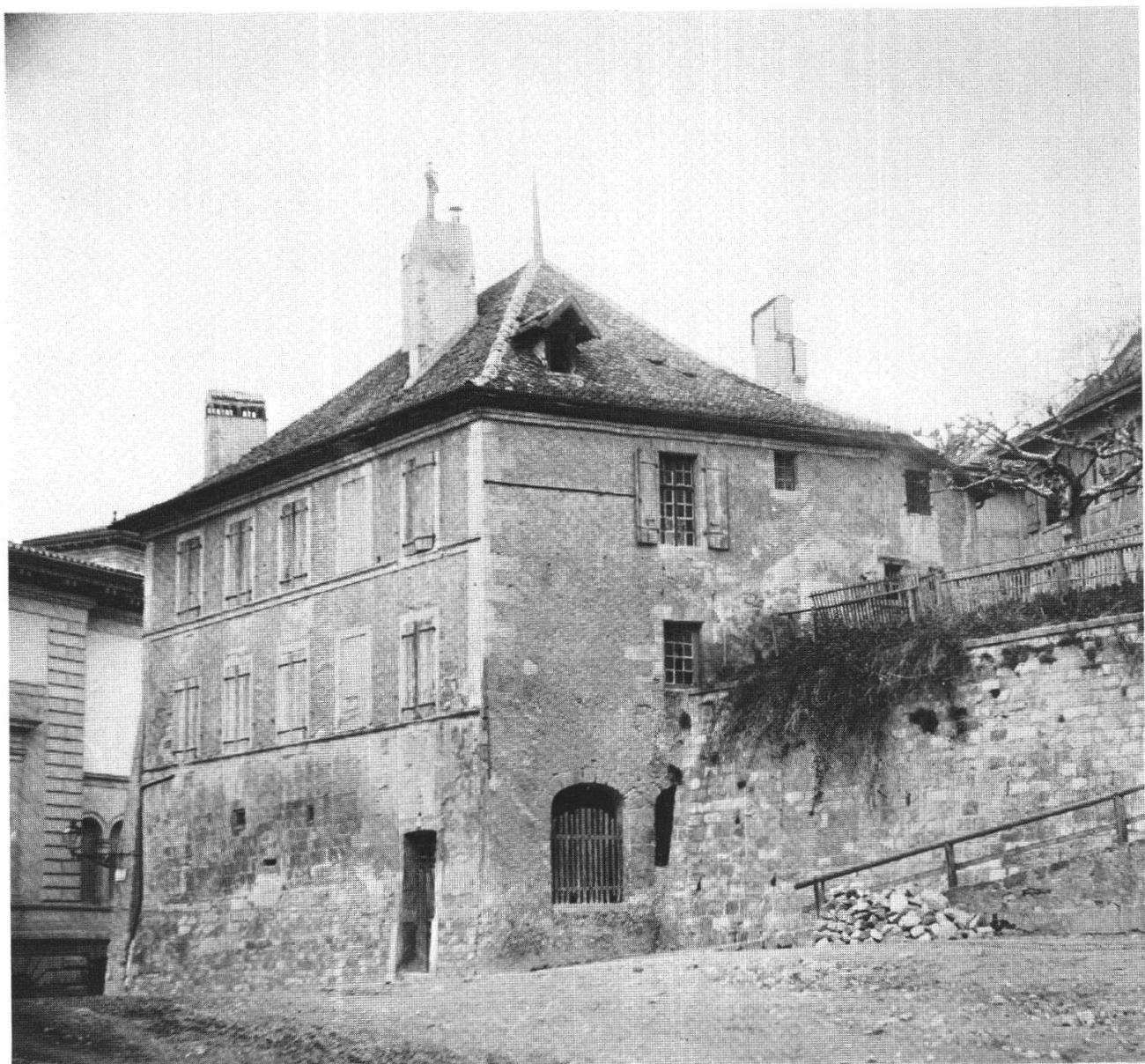
Quand il arrive à Lausanne, requis par les officiers du contingent qui secondait les Bernois au siège d'Yverdon, la ville est encore foncièrement catholique. Comme il le dira plus tard, « j'étais seul, quand pour la première fois je m'y suis arrêté; la ville n'était pas encore soumise aux Bernois. Elle avait son évêque, flanqué de ses

satellites, chanoines et prêtres, ainsi que d'une foule de moines. Outre la faction de l'évêque, il y avait les quatre bannières, avec lesquelles je devais me battre. Quelle masse que ce boulevard de la Diane d'Ephèse, cette forteresse de Minerve. Combien j'étais en dessous de la tâche, je le savais bien, ... mais je m'appuyais sur le secours du Seigneur qui m'avait enrôlé dans cette milice. Et de fait, il me donna non seulement des compagnons d'œuvre, mais aussi des chefs, car un bon nombre de citoyens me prêtèrent main forte, qui professèrent bientôt la même doctrine et la même religion. »

Le 16 mars 1536 déjà, le Conseil de Lausanne refuse de donner suite aux plaintes des officiers de l'évêque et des députés du Chapitre contre le prédicateur luthérien, qui prêche au couvent des frères Mineurs de Saint-François, et le 4 avril il permet à chacun d'assister en toute liberté au sermon ou à la messe; le surlendemain, il assigne l'église de la Madeleine, celle des Prêcheurs, à Viret, et huit jours plus tard, c'est Viret qui se présente devant MM. de Lausanne pour demander justice des allégations portées contre lui par le Dominicain Montbouson, qui prêche le carême à la cathédrale. Ecoutez-le:

« Je presche l'Evangile de Jesus-Christ, et suis prest de rendre raison de ma doctrine et de ma foy à toute creature, et à toute heure qu'on m'en demandera. Et s'il y a prebstre, moyne ou aultre, quel qu'il soit, qui me saiche montrer que j'aye enseigné chose contraire à la Parolle de Dieu, je ne demande pas que vous me chassez comme une peste de vostre ville, mais que vous en faciez une si griefve punition, que jamais homme ne se mesle de prescher qui ne soit bien asseuré de sa doctrine. Et ainsi que je me submectz et offre devant vous, aussy je vous prie qu'il soit vostre bon plaisir de m'administrer bonne justice (ainsi que vous le debvez faire, pour l'honneur de Dieu et le salut d'un chacun) de cestuy Jacopin, qui presche au grand temple: contre lequel je veux prouver par la Saincte Escripture comme il a presché choses faulses, et qu'il seduict les povres simples gens qui l'oient. Et ne demande pas que aucun dommaige luy soit faict, ou aucun mal, combien qu'il se trouvera au tort, mais que vous mectez si bon ordre, qu'il maintiene sa doctrine.

» Et si je ne puys prouver ce que je mectz en avant, punissez-moy comme un calumiateur et imposteur de faux crimes; et au contraire, s'il ne scait maintenir son cas, que misericorde luy soit



*Cure de la Madeleine en avril 1912  
(Musée historique de l'Ancien-Evêché, collections du Vieux-Lausanne)*

faict. Car je ne demande sinon que le povre peuple ne demeure point en ces erreurs, et que la faulte de cestuy Jacopin soit congneue et le scandale osté. Car s'il venoit quelque un en la ville, qui, au lieu de bonnes viandes, vendist du venin et de la poison pour tuer les corps, ou s'il estoit trouvé quelque faulsaire, qui eust faulsé le testament ou instrument d'un homme de bien, on en feroit une très griefve et horrible justice. A plus forte raison, debvez-vous bien avoir l'œil et esgard sur ceux qui, au lieu de la vraye pasture de l'Evangile, par leurs faulses doctrines, empoisonnent les povres ames, et menent tout à perdition, et faulsent le testament de Dieu, consacré et confermé par le sang de Jesus-Christ. »

En octobre de cette même année 1536, lors de la « Dispute » de religion tenue dans la cathédrale, Viret put se mesurer avec le père de Montbouson et faire la preuve de ce qu'il avait annoncé; mais il n'était plus seul sur la brèche, Farel et Calvin étaient à ses côtés, ainsi qu'un docteur de Sorbonne, nommé Caroli.

Mais pourquoi Viret ne sera-t-il pas le premier pasteur de Lausanne, au sens fort du terme? C'est que MM. de Berne se sont laissé abuser par les prétentions de Caroli, qui s'est fait valoir à Berne avec une rare impudence. C'est à lui qu'on assignera, avec un gros traitement de 300 florins, la bonne maison de chanoine, qui deviendra la cure de la Madeleine, cette belle « carrée », si fâcheusement démolie en 1912.

On ne tarda pas à voir à quel personnage on avait affaire, et ses écarts de doctrine aussi bien que son penchant pour la bouteille le firent bientôt déposer du ministère. Quant à Viret, on l'avait logé à Saint-François, dans les bâtiments claustraux, avec un maigre salaire, payé par la ville en vertu de la « largition » des biens d'Eglise, faite par MM. de Berne.

Chose singulière — et que je ne m'explique pas — Viret est resté huit ans, jusqu'en 1544, dans l'ancien couvent des Franciscains. C'est donc là qu'il a amené sa jeune femme, Elisabeth Turtaz, d'Orbe, en 1538; là, qu'il a vécu les débuts difficiles de la Haute Ecole, où il enseigne la théologie; c'est là qu'il est revenu après avoir été prêté à Genève pour préparer le retour de Calvin en 1541; là, qu'il a commencé d'écrire ses *Disputations chrestiennes*, divisées par dialogues, aux titres savoureux: « la cosmographie infernale, la physique papale,

l'office des morts » avec cette verve intarissable, ce don de faire rire ses lecteurs que Calvin lui reconnaît dans sa préface de 1544<sup>1</sup>.

### *Les frères Le Preux*

On sait l'importance du livre dans la propagation de la Réforme, et le rôle tenu par les grands imprimeurs de Paris, fixés à Genève vers le milieu du siècle. Ce sont aussi des Parisiens, fils d'un des quatre maîtres-jurés de Paris, que les deux frères Jean et François Le Preux, qui viendront à Lausanne, en 1569. Comme bien d'autres, après bien d'autres, ils ont passé à la Réforme et tâté des prisons royales avant d'être bannis du royaume. L'aîné, Jean, arrive à Genève en 1563 déjà, le second, François, deux ans plus tard. Jugeant que la concurrence est nulle à Lausanne, ils viennent y installer leurs presses, avec l'autorisation de Leurs Excellences de Berne, et les encouragements de MM. de Lausanne, qui leur louent un local dans les bâtiments du couvent franciscain. C'est de là que sortiront quantité de beaux livres, l'*Institution chrétienne* de Calvin, par deux fois, les *Epistolae Calvini* publiées par Théodore de Bèze, des ouvrages de Pierre Ramus, le philosophe du Collège de France, qui vient de faire une série de leçons à Lausanne, où il conteste la logique d'Aristote, les *Vies des hommes illustres* de Plutarque dans la traduction d'Amyot, et j'en passe. Le majestueux ours de Berne s'étale sur les pages de titre, alors que MM. de Lausanne eussent désiré voir les armes de la ville y figurer. Ce sont, semble-t-il, des difficultés financières qui ont fait émigrer les frères Le Preux à Morges en 1579, d'où sortiront encore de fort beaux volumes, avant qu'ils se décident à regagner Genève.

Mais personne ne les remplacera, et cela nous fait mesurer de façon cruelle la distance qui sépare Lausanne de Genève, quant au commerce de la librairie. Il faudra attendre près de deux siècles pour que l'on tente de remédier à cette carence<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> AIMÉ-LOUIS HERMINJARD, *Correspondance des Réformateurs...*, t. 4, Genève 1872, p. 29, n° 548. — ERNEST CHAVANNES, *Extraits des manuaux du Conseil de Lausanne*, publ. dans *MDR*, 1<sup>re</sup> sér., t. 36, p. 226 et p. 232 s., et dans *MDR*, 2<sup>e</sup> sér., t. 1, p. 3 et p. 17. — ARTHUR PIAGET, *Les actes de la Dispute de Lausanne*, Neuchâtel 1928, p. 37 (*Mém. de l'Université de Neuchâtel*, 6). — HENRI MEYLAN, *Silhouettes du XVI<sup>e</sup> siècle*, Lausanne 1943, p. 32 s.

<sup>2</sup> AUGUSTE BERNUS, *L'imprimerie à Lausanne et à Morges jusqu'à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle*, Lausanne 1904.

## *Le souper des conjurés (1588)*

C'est une scène d'un genre bien différent, une scène de conspiration, qui se déroule à Saint-François, un soir de mars 1588. Les conspirateurs ne sont autres que les principaux magistrats de Lausanne, et il s'agit de livrer la ville au duc de Savoie, à ce Charles-Emmanuel, prince de la démesure; les escalades tentées sur Genève, à trois reprises, ont ainsi leur pendant dans le projet de coup de main sur Lausanne par Ouchy. La déposition d'un des complices, Loys Espaulaz, marchand de drap, qui fut arrêté plus tard, au cours de la guerre de Genève, nous l'apprend:

« A confessé que environ huict moys avant son depart et des aultres fugitifz de Lausanne, il se fist ung souppé au Couvent de l'Habaye Sainct Françoy au dict Lausanne, où se trouva le baron d'Hermence, le seigneur de Chastillion, beau-frère de Hugues Conte, et avec eulx Isbrand d'Aulx, Michel de Sainct Cierge, Guillaume de Illens, Claude de Illens, Hugues Conte, Claude Parys et le dict detenuz qui leur preparoit le soupper; où, avant que de soupper ils parlamentèrent longtemps ensemble, sans que le dict detenuz en entendict aucune chose, d'autant que quand il entroit vers eulx, le dict baron d'Hermence le faysoit sortir. Toutesfoys, quelque temps après, Isbrand Daulx lui declaira que lors estant au dict couvent de Sainct Françoy, entendans que noz souverains Seigneurs voulloyent traicter de paix avec Son Altesse, et luy rendre une partie du Pays de Vaulx, que mesmes le Roy d'Espagne et aultres princes s'en mesloyent, et que au deffault du dict traicté de paix, Son Altesse auroit ses forces et de ses amys prestes pour se saisir du dict Pays de Vaulx avant que nos dictz Seigneurs les peussent empescher; que là dessus pour preserver la ville de Lausanne d'effusion de sang, de pillage et degast, ils avoyent arresté avec le dict baron d'Hermence et Chastillion de rendre à Son Altesse la dicte ville de Lausanne aux conditions convenues entre eulx; entre lesquelles il déclaira que Son Altesse les debvoit maintenyr en leurs libertés et franchises, leur adjointenant le peage d'Ochie; et que George Daulx, son filz, avec Hugues Conte iroyent à la Court pour en obtenir lettres du Duc; que le baron leur avoit promys qu'ilz seroyent les bienvenus et qu'il feroit tant qu'ilz obtiendroyent ce qu'ilz avoyent requis;

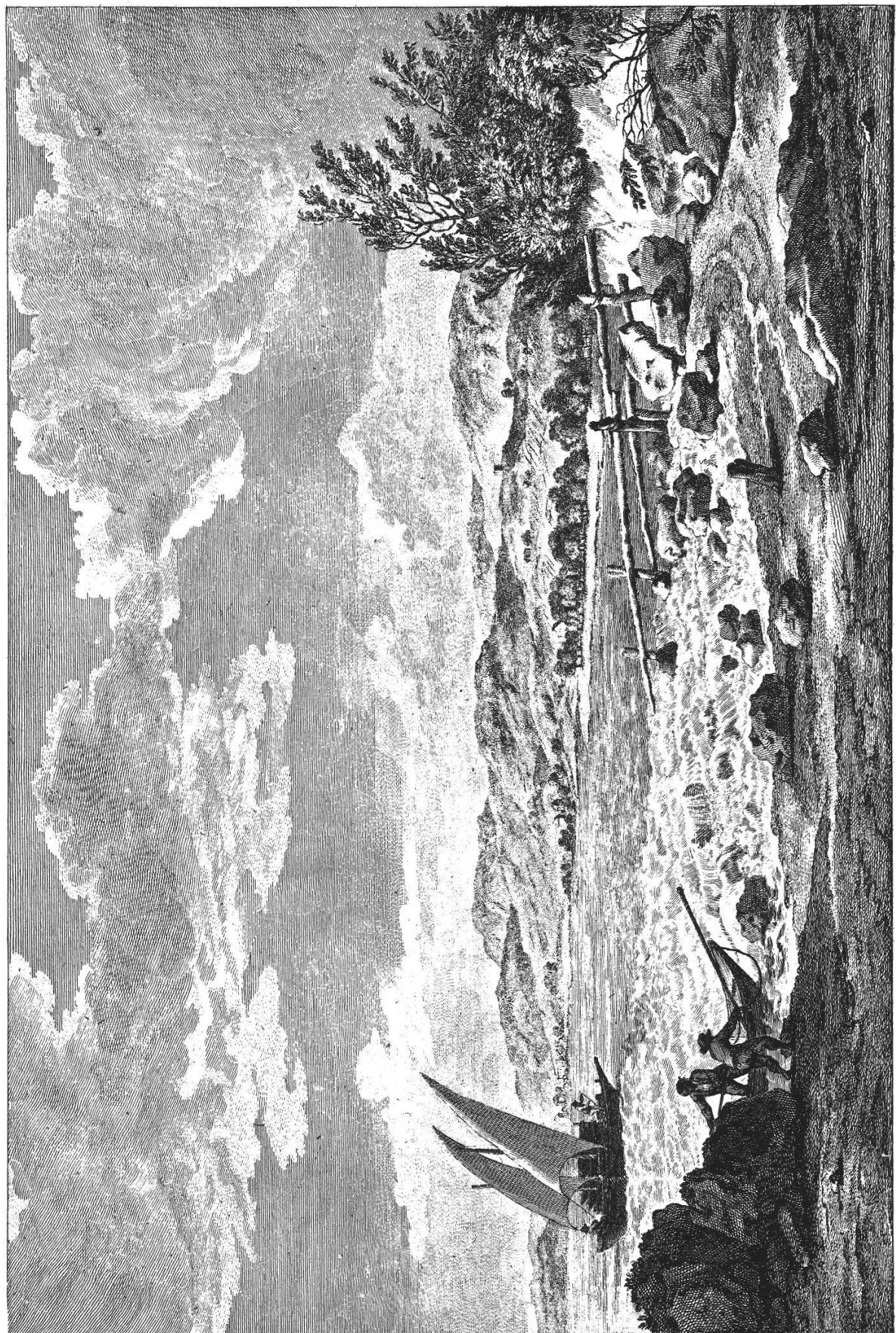
non pas qu'il se peust asseurer que Son Altesse en voulust donner lettres et scaulx. Toutesfoys qu'il s'y employeroit, estimant que pour son esgard il feroit beaucoup. Que pour le moings ilz se debvoient asseurer qu'il estoit prince qui ne promettroit chose qu'il ne voulust tenyr. Luy declaira aussi le dict Daulx que quant il auroit receuz reconfirmation et asseurance du Duc par lettres et scaulx de leurs articulations, il les communiqueroit à des principaux de la Ville pour les attirer à son party. »

C'est donc là, dans les bâtiments du couvent, d'où il était fort aisé de franchir le mur de la ville, pour gagner Ouchy par les vignes, que le baron d'Hermance, gouverneur du Chablais, l'un des principaux officiers du duc de Savoie, et le châtelain d'Evian, le seigneur de Chastillon, ont rencontré le bourgmestre de notre ville, Isbrand Daux, seigneur de Prilly et de Corcelles, avec son fils Georges, Michel de Saint-Cierge, qui allait devenir juge de Lausanne, les frères Guillaume et Claude d'Illens, Hugue Comte, seigneur de Mex, Claude Paris, receveur de Saint-François, et les deux frères Espaulaz. Mais ce n'est qu'à la fin de l'année que la bombe aurait dû éclater. On sait comment elle fit long feu, le bailli de Lausanne ayant eu vent de ce qui se tramait, et les conjurés ayant pris le large. Mais on l'avait échappé belle<sup>1</sup>.

### *Les régicides anglais (1664)*

La restauration des Stuart sur le trône d'Angleterre après la mort de Cromwell (1660) contraint ceux des membres du Long Parlement qui avaient voté la mort du roi en 1649, à fuir le royaume. Quelques-uns des anciens membres du parti républicain, tels que sir Edmond Ludlow, son ami John Lisle, Andrew Broughton, réussirent à traverser la France pour gagner Genève, et comme on ne pouvait garantir leur sûreté, ils se tournèrent vers Berne, où le doyen Hummel plaida leur cause. C'est ainsi qu'ils purent se fixer à Vevey. Mais les tueurs à gages des Stuart les guettaient. Un jour Ludlow faillit être

<sup>1</sup> MAXIME REYMOND, *La conjuration d'Isbrand Daux*, dans *RHV* 1916, p. 66 s. — Le texte de la déposition de Loys Espaulaz, transcrit par Alfred Millioud, a été publié dans *RHV* 1907, p. 157 s. — Sur Charles-Emmanuel I<sup>er</sup>, voir l'excellent article d'Alain Dufour, dans la *Revue suisse d'histoire*, 1966, p. 20-33.



*Le lac fut la voie ordinaire du Refuge...  
Côte d'Ouchy sous Lausanne, telle qu'elle apparaît peut-être à Barbeyrac  
Gravure de N. Pérignon et D. Née, 1777*

assassiné par des gens venus de la côte savoyarde. Ce que voyant, Lisle décida de gagner Lausanne, où il se flattait d'être mieux à l'abri, ce qui le perdit.

Voici comment l'attentat qui eut lieu le jeudi 11 août 1664, à deux pas de l'église Saint-François, est mentionné dans le registre du Conseil:

« Ordonné que le corps de M. Fild, Anglois, qui a esté tué ce mattin en allant au presche à St-François, par un coup de carabine, qui luy a esté lasché par un cavalier estranger, sera enseveli au temple de St-François, en consideration de ses qualités. »

Le lendemain, on note que:

« Les Anglois ont fait present aux povres de 40 pistoles, au sujet du décès de feuz M. le chancelier de l'Isle, hyer assassiné sur la place de St-François. »

Deux paysans du voisinage, Jean Pierre Dondenaz et Germain Petit, sont réduits aux prisons, « pour avoir négligé d'apporter à M. le Bourgmaistre la lettre que le meurtrier du chancelier leur avoit gettee pour la porter en ville ». Tandis que le chirurgien français Gerbeaud, qu'on avait soupçonné d'être du complot, pourra se disculper et sera bientôt relâché, le meurtrier, on l'apprendra quarante ans plus tard, était un noble Irlandais, sir James Fitz-Edmond Cotter, qui sera considéré par ses compatriotes comme un héros, vengeant le sang de son roi sur les affreux régicides<sup>1</sup>.

### Réfugiés de France

Voici en quels termes notre regretté collègue Philippe Meylan présente l'arrivée d'un jeune garçon de douze ans, qui sera le juriste Jean Barbeyrac, celui-là même qui introduira l'enseignement du droit dans notre Académie:

<sup>1</sup> EUGÈNE MOTTAZ, *Un réfugié anglais en Suisse*, *Edmond Ludlow*, dans *RHV* 1894, p. 1-11, 33-46, 65-88. Voir aussi: *Memoirs of sir Edmond Ludlow*, t. 2, Oxford 1894, p. 368 s. *Dictionary of National Biography*, t. 12, 1909, p. 434. ALFRED STERN, *Briefe Englischer Flüchtlinge in der Schweiz*, Göttingen 1874, complété par la notice de l'*Anzeiger für Schweiz. Gesch.*, neue Folge, t. 2, 1874-1877, p. 82 s. avec le texte du Ratsmanual de Berne (22 août 1664) au bailli de Lausanne, blâmant le lieutenant baillival Seigneux pour sa négligence à veiller sur la sécurité de la victime.

« Lausanne, ville vaudoise? On aurait pu s'y tromper en cette fin d'hiver 1686. A Ouchy même, des mégissiers d'Annonay s'installaient; en gravissant la côte au milieu des vignes, le jeune voyageur aperçut peut-être, sur sa droite, les mûriers blancs plantés en Rongimel par le Languedocien Louys Thermes, d'Alais, fondateur de la première manufacture de Lausanne. Franchie la porte de Rive, dans les murs de la petite ville naguère si calme et presque rustique, au parler vétuste, traînant et sourd, l'enfant du Midi retrouvait partout l'accent familier et les vertus actives de sa terre natale. En vérité, Lausanne était envahie. Des Cévennes et du Vivarais, du Dauphiné, de la Provence, du Languedoc, mais aussi de la Franche-Comté, de la Bourgogne et de Paris, de toute la France meurtrie, dès avant l'Edit de révocation, un lamentable cortège y avait défilé jour après jour. De tous ceux-là, qu'on ne dénombrera jamais, combien désirèrent s'arrêter dans cette ville qu'ils sentaient fraternelle, dans ce Pays de Vaud passé lequel un idiome inconnu allait enfoncer dans leur cœur d'autres épines?

» Première étape du Refuge en Suisse, Lausanne, ville alors de quelque six mille habitants au plus, ne pouvait en abriter que bien peu. L'effort qu'elle eut à fournir fut à la vérité considérable.

» Mais si, placée comme elle était, le secours aux pauvres réfugiés passants vida son trésor, du moins lui fut-il donné de retenir dans ses murs des manufacturiers éprouvés et des ouvriers habiles, comme aussi toute une élite de gentilshommes, de médecins, d'avocats, de professeurs et de pasteurs. »<sup>1</sup>

### *Les bancs d'église*

La simple mention d'une place à l'église Saint-François, accordée par le Conseil de la ville en 1713 à Madame Barbeyrac, la femme du professeur de droit, attire notre attention sur le sujet des bancs d'église.

L'usage d'avoir sa place réservée à l'église s'est maintenu jusqu'à nos jours chez les catholiques, aussi bien dans les paroissiales que dans les grandes cathédrales.

---

<sup>1</sup> PHILIPPE MEYLAN, *Jean Barbeyrac et les débuts de l'enseignement du droit dans l'ancienne Académie de Lausanne*, Lausanne 1937, p. 32 s.

Usage typique de l'ancien Régime, où chacun doit avoir sa place et tenir son rang dans la société. Je ne sais comment il s'est introduit dans les églises de la Réforme, mais le fait est là, bien attesté par toute sorte de contestations, voire de procès. Non seulement il y a le banc du seigneur local, et le banc de la cure, mais dans une église comme celle de Saint-François, on voit que les bancs étaient numérotés et comportaient chacun dix ou onze places. C'est le Conseil de la ville qui accorde sur demande une ou plusieurs places, places d'hommes ou de femmes, selon qu'il y en a de disponibles. Les exemples abondent, glanés dans les volumineux in-folio des Manuaux du Conseil de Lausanne; à la date du 16 août 1776, on lit:

« Accordé à Monsieur Benjamin d'Illens une place d'homme au banc n° 110, sous les réserves et conditions que cy-devant. »

« Accordé à Monsieur l'hôpitalier Secretan deux places au banc n° 59, pour femmes, et deux pour hommes dans le n° 8, du nombre des cinq que Monsieur De Loys occupe sans concession, sous les réserves et conditions que cy-devant.

» Accordé à Monsieur Hollard, deux places au banc n° 70, occupées cy-devant par D<sup>lle</sup> Barrefort, sous les mêmes conditions.

» Accordé à Monsieur Levade, trois places pour femmes au banc n° 42, sous les mêmes conditions.

» Accordé à Messieurs Beaud, père et fils, deux places au banc n° 42, sous les mêmes conditions. »

Mais cela ne va pas sans difficultés, ni plaintes. En 1786, reprenant une proposition faite dix ans plus tôt, le Deux Cents décide que « les places seront désormais communes, à l'exception de celles réservées pour le Château (le Bailli et sa famille) et les corps de Magistrature et ecclésiastiques ». Cette première délibération, qualifiée de consultative, est suivie à huitaine d'un nouveau débat qui la confirme, le 26 juin. Mais le 8 juillet, revirement: « Nous avons jugé convenable de suspendre pendant dix ans l'effect de nostre ordonnance, vu les inconvénients que nous avons remarqués. » Ce que le procès-verbal ne dit pas, les cahiers du lieutenant baillival Henri Polier, de Vernand, nous le révèlent: Ce sont des dames, qui ont menacé de ne plus rien donner pour les pauvres, si on leur enlevait les places réservées.

Suspendre pour dix ans l'ordonnance, je ne sais si l'un ou l'autre des membres du CC n'a pas redit, *in petto*, avec le fabuliste: « D'ici là, le roi, l'âne ou moi, nous mourrons ».

Dix ans plus tard, on était en pleine Révolution française; en Europe, l'ancien Régime touchait à sa fin<sup>1</sup>.

### *Manège et librairie*

Vingt ans après le départ de Barbeyrac pour Groningue, la place Saint-François va connaître un nouvel essor. En 1735, presque simultanément, un écuyer venu de Genève avec son manège, Jaïn, un libraire, de Genève, lui aussi, Marc-Michel Bousquet, s'établissent à deux pas de l'église. Pour le manège, MM. de Berne ont prêté 12 000 £ sans intérêts pour dix ans, moyennant la garantie de MM. de Lausanne; pour la librairie, 20 000 à 2 ½ %, pour cinq ans, sous la garantie du professeur Loys de Bochat, du conseiller Polier de Saint-Germain, du banquier Grand et de l'assesseur Tacheron, de Moudon. De son côté, la ville fait construire sur la place un bâtiment avec boutique, comptoir et magasin, attenant à l'église, près d'une porte (1736).

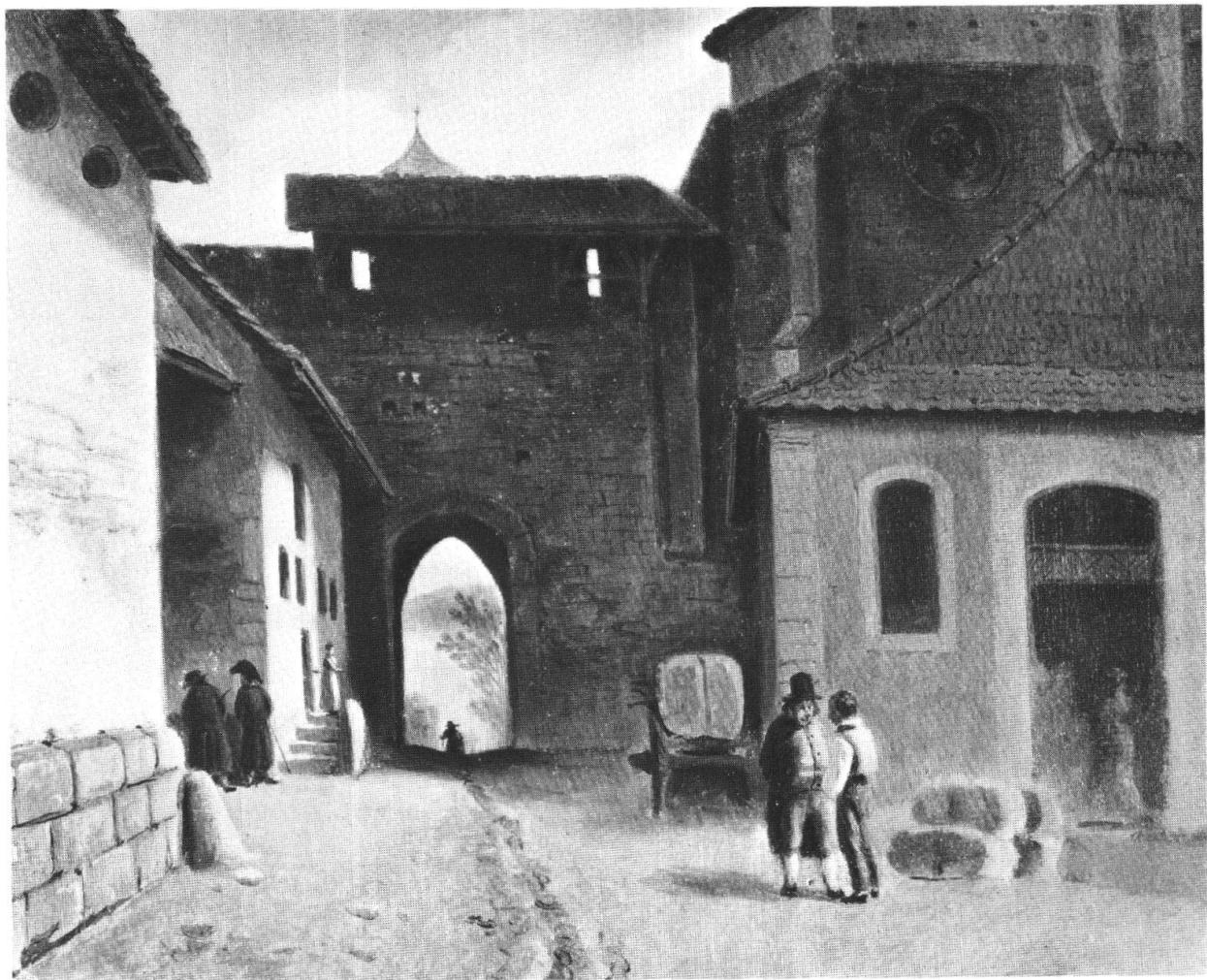
C'est le moment où on lance l'idée de transformer l'Académie en Université, et d'y attirer les étrangers qui désertent Genève en proie à ses fièvres politiques. Projet sans lendemain. Du moins, les Bousquet ont-ils fait honneur à Lausanne par le nombre et la qualité de leurs impressions (environ deux cents ouvrages dès 1737<sup>2</sup>).

<sup>1</sup> PHILIPPE MEYLAN, *Jean Barbeyrac...*, Lausanne 1937, p. 89, n. 3, en date du 24 janvier 1713. — AVL, D 98, f° 298: Manuels du Conseil de Lausanne, 16 août 1776. — AVL, D 128, f° 5 s. — ACV, P René Monod, n° 118: Journal d'Henri Polier, 26 juin et 6 juillet 1786.

La délibération du 29 décembre 1780 nous fait toucher du doigt les difficultés matérielles de ce problème: « Après avoir ouï la requête de Madame la veuve de M. Jean-Paul Creux, née Liardet, au sujet de deux places qu'elle demande dans le banc n° 59 de l'église de Saint-François, pour lesquelles elle se trouve en conflict avec M. le Directeur Secretan, à qui nous accordâmes deux places dans ce même banc, le 16 aoust 1776, nous avons chargé Messieurs de la Commission pour lesdites places d'entendre les Parties et de faire en sorte de les arranger. Et comme les bancs de cette ligne sont indiqués dans le Cahier original contenir dix-sept pieds et divisés en onze places, pendant que le nouveau Cahier et le Plan n'en admettent que dix, ces Messieurs prendront la peine de redresser cette erreur, s'il se trouve qu'en effet ces bancs puissent être divisés en onze places. » AVL, D 100, f° 81 v°.

Mêmes difficultés dans les églises de campagne; voyez l'ordonnance du Consistoire de Villarzel, rendue sur ordre du bailli de Moudon, en 1759, dans *RHV* 1926, p. 15 s.

<sup>2</sup> PHILIPPE MEYLAN, *Grands projets à l'Académie de Lausanne, il y a deux cents ans*, dans *Revue de théologie et de philosophie*, 1940, p. 17-30.



*Chevet de l'église Saint-François et porte de Rive au début du XIX<sup>e</sup> siècle*  
*Huile sur papier attribuée à Adam-Wolfgang Töpffer*  
*(Musée historique de l'Ancien-Evêché, collections du Vieux-Lausanne)*

## *Ni les pasteurs, ni les hôtes illustres...*

Je ne dirai rien — on ne m'en voudra pas, je l'espère — des pasteurs qui se sont succédé dans la chaire de Saint-François. Ils sont trop, et de surcroît on les connaît mal. Sans doute, le lieutenant baillival Polier n'a pas manqué d'inscrire dans son journal le texte sur lequel avait prêché le ministre, car il était là présent, chaque dimanche, sauf empêchement grave. Mais cela ne suffirait pas à nous renseigner sur le contenu du discours, car peu de ces sermons ont été publiés avant le XIX<sup>e</sup> siècle. Mais surtout, ce sont les correspondances qui font défaut, et les livres de raison.

Je ne parlerai pas davantage des étrangers de marque, qui ont donné à Lausanne un renom international.

Je ne rappellerai pas que Voltaire, à côté de son petit « ermitage » de Monrion, a logé au n° 6 du Grand-Chêne, dont il n'a pas manqué de vanter la vue sur les Alpes.

Ou que Gibbon, qui parlait à ses amis de sa chère Fanny-Lausanne, est venu se fixer dans la maison de son ami Deyverdun, à la Grotte. Ils n'ont pas dû franchir souvent le seuil de l'église ni revendiquer l'honneur de voir leur nom sur l'un des bancs.

Du moins, qu'il me soit permis de citer le mot d'un grand seigneur russe, le comte Fédor Golovkin; on lui conseillait de se faire naturaliser dans le canton de Vaud et de solliciter un emploi public. Sa réponse fut « qu'il se faisait une gloire d'aimer le canton de Vaud, mais qu'il y avait déjà trop de monde autour du gâteau, qui était petit, mince et peu sucré ». « Et puis, continua-t-il, un homme dont le grand-père avait été chargé par Pierre le Grand de poser la première pierre à sa cathédrale de Saint-Petersbourg, ne pouvait accepter à Lausanne d'emplois moindres que celui de marguillier de Saint-François ou de bedeau de l'Académie! Or, il y a presse. »<sup>1</sup>

<sup>1</sup> JUSTE OLIVIER, *Voltaire à Lausanne*, paru dans *Etudes d'histoire nationale*, Lausanne 1842, p. 9: « Il acquit successivement Monrion, maison de campagne entre Lausanne et le lac, puis les Délices près de Genève, enfin Tourney et Ferney... Monrion était sa « petite cabane », son « palais d'hiver »... Bientôt il eut encore à la ville (rue du Grand-Chêne 6), une demeure qui le charme... : « Je me suis arrangé une maison à Lausanne, qu'on appellerait palais en Italie; quinze croisées de face en cintre donnent sur le lac à droite, à gauche et par devant. Cent jardins sont au-dessous de mon jardin. Le grand miroir du lac les baigne. Je vois toute la Savoie au delà de cette petite mer, et par delà la Savoie, les Alpes qui s'élèvent en amphithéâtre et sur lesquelles les rayons du soleil forment mille accidents de lumière. »

Le mot de Golovkin est cité par W. de Charrière de Sévery, dans *RHV* 1907, p. 212.

## *Le Cercle littéraire (1819)*

Après tant d'institutions dont on ne peut parler qu'au passé, en voici une qui est encore vivante, bien vivante, dans la maison aux hautes croisées qu'elle possède sur la place Saint-François, dont elle est le plus bel ornement.

Les recherches de Charles Gilliard, président du Cercle lors du Centenaire, ceux de Jean-Charles Biaudet, lui aussi président en 1962, ont permis de connaître les noms de ceux qui en furent les fondateurs en 1819 et qui souscrivirent une ou deux actions en 1822, pour l'achat de la maison Will. Personne ne s'y trouve des vieilles familles aristocratiques de la rue de Bourg, excepté César de Constant, un original. « Cette abstention n'est pas fortuite et peut s'expliquer, écrit Charles Gilliard: ces Messieurs de la rue de Bourg, de tendances réactionnaires, ne voulaient pas se mêler au monde, en général sans naissance, d'esprit libéral et progressiste, qui avait présidé à la fondation du Cercle littéraire. »<sup>1</sup>

## *Le Casino*

Pas celui de Montbenon, bien sûr! mais un joli bâtiment à colonnes, édifié vers 1825, au levant de l'église, comme salle de spectacles et de musique, qui sera démolie, septante ans plus tard, pour faire place à l'avenue du Théâtre. Dans ce « Temple des Muses », si l'on me passe ce langage du XVIII<sup>e</sup> siècle, se sont tenues à quelques mois de distance, dans l'hiver 1844-1845, deux assemblées bien différentes.

L'une, celle du 4 décembre 1844, fut convoquée par des partisans de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, venus de Rolle et de Genève, César Malan en tête, renforcer les Lausannois, l'avocat Steven van Muyden, le pasteur Louis Burnier, etc. Vinet devait s'y rendre, à son corps défendant, car il n'était pas d'accord sur les voies et moyens, comme le montrent ses lettres à Louis Burnier. Rien n'en sortit.

Mais, deux mois plus tard, en février 1845, au moment des pétitions populaires contre les Jésuites installés à Lucerne, c'est au Casino que siège l'état-major du mouvement radical qui renversera le gouvernement vaudois, trop respectueux de la légalité et du Pacte

<sup>1</sup> CHARLES GILLIARD, *Le Cercle littéraire, 1819-1919*, présenté et annoté par J.-C. Biaudet, Lausanne 1966, p. 34.

fédéral de 1815. Le comité de l'Association patriotique s'y tient en permanence, c'est là que Druey, membre du Conseil d'Etat, mais opposé à sa politique, va prendre le pouls de l'opinion publique. On sait le reste: informé le matin du 14 février que le bataillon de Lavaux, appelé en ville, fait cause commune avec le peuple, le Conseil d'Etat démissionne, permettant ainsi à Druey de prendre la tête du mouvement et de faire voter par l'Assemblée populaire, sur Montbenon, le 1<sup>er</sup> Acte souverain, qui sanctionne le fait accompli. On sait aussi que, loin de préconiser la séparation de l'Eglise et de l'Etat, le régime Druey allait affirmer, en paroles et en actes, que l'Eglise était la servante de l'Etat, ce qui amènera en novembre de cette même année, la démission collective des pasteurs et par la suite la formation de l'Eglise libre vaudoise.

Rappelons que c'est au temple de Saint-François, les 30 mars et 6 avril 1845, que Vinet a prononcé ses fameux sermons sur « les Complices de la crucifixion du Sauveur », qui firent sensation, et qui furent sanctionnés par l'interdiction de plus prêcher dans un temple national<sup>1</sup>.

### *Les accès de Saint-François, le pont Pichard*

C'est à un Vaudois, originaire des Ormonts, Adrien Pichard, fils de pasteur, mais formé à Paris, diplômé de l'Ecole des Ponts et Chaussées, puis Ingénieur cantonal, et de surcroît « saint-simonien » des années 1830, que Lausanne doit le Grand-Pont, longtemps dénommé Pont Pichard. Première réalisation d'urbanisme planifié dans notre ville, que le Tunnel viendra compléter vers 1850.

En 1837 déjà, rentrant de Bâle pour occuper la chaire de théologie pratique à l'Académie, Alexandre Vinet écrivait à son jeune collègue, Samson Vuilleumier, ces mots révélateurs:

« Ce qui est vieux à Lausanne m'attriste; ce qui est neuf, encore davantage; je voudrais que rien ne fût changé, ou que tout eût

---

<sup>1</sup> Sur l'assemblée du 4 décembre 1844, cf. JACQUES CART, *Histoire du mouvement religieux...*, t. 5, Lausanne 1879, p. 136 s. — ALEXANDRE VINET, *Lettres*, t. 4, Lausanne 1949, p. 57 s., 64 s., 67.

Sur le Comité de l'Association patriotique, cf. JEAN-CHARLES BIAUDET, *La révolution vaudoise de 1845*, Lausanne 1946, p. 27 et ANDRÉ LASSEUR, *Henri Druey*, Lausanne 1960, p. 174 s. (*Bibl. hist. vaudoise*, 24).

Sur les deux sermons de Vinet, voir: EUGÈNE RAMBERT, *Alexandre Vinet*, 5<sup>e</sup> éd., Lausanne 1930, p. 507 s.

disparu. Je hais ces nouvelles constructions qui partout autour de Lausanne interceptent la vue et engloutissent la campagne; cette sauvagerie tout joignant la ville, cet admirable contraste, n'est plus; il faut aller loin pour être en tête à tête avec la nature. »

Qu'aurait dit Vinet s'il avait dû voir, à la fin du siècle, tomber de vieux hôtels qui faisaient le charme de la place Saint-François, pour édifier ces énormes bâtiments, style Ecole des Beaux Arts de Paris, dont on nous a dotés vers 1900, la Poste centrale et la Banque cantonale, ces erreurs monumentales en pierre de taille.

Mais sait-on que la « Ficelle » (aujourd'hui on dit « le métro »), inaugurée en 1873 pour relier la gare CFF aux entrepôts du Flon, a mis fin au traditionnel défilé des ânes, qui amenaient en ville les sacs de sable et de gravier, ce qu'on appelait irrévérencieusement: « l'Académie d'Ouchy »<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Pas de monographie sur Adrien Pichard. Il ne serait que juste de lui en consacrer une. — ALEXANDRE VINET, *Lettres*, t. 3, Lausanne 1949, p. 56.